

Séance du dix-huit avril
mil neuf cent soixante-dix

Le dix-huit avril mil neuf cent soixante-dix à vingt-
et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune
de Mennoy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de
son Maire

Étaient présents : M. Robert, Aimé Jodich, Gilbert
Lumont, Louet, Gilles Legrand, Nice, Goudy,
Dumont, Changenet, Violette

Pouvoirs : M. Rabier à M. Robert

M. Hot à M. Changenet

Absents : M. Crouzet (malade) M. Roy (excuse)

Monsieur Robert assure Monsieur Crouzet, au
nom de tous, des affectueuses pensées du Conseil Mu-
nicipal dans les mauvais moments qu'il connaît.

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Nice, au nom
de la Commission des Finances, sur le projet de budget
primitif 1950 qui s'élève :

en section ordinaire à : 1.782.357^f.64

en section extraordinaire à : 1.18.150^f.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve
à l'unanimité le budget qui lui est présenté

Délibération N° 2-70-10.

Demande d'enquête d'utilité publique pour la mise en
service du Château d'Eau.

Monsieur le Président a ouvert la séance et rappelle
le projet d'alimentation complémentaire en eau potable
de la Commune de Mennoy, dressé par le Service du
Génie Rural des Eaux et Forêts, devant entraîner une
dépense de 605.000^f, ce programme de travaux ayant béné-
ficié du financement suivant :

Subvention du Ministère de l'Agriculture
programme 1964-1965

90.750^f

Subvention du District de la Région

Parisienne - programme 1965

60.500^f.

Prêt de la Caisse des Dépôts et Consi-

gnations

453.70^t

Antérieurement à ce projet, le District de la Région Parisienne a financé le nouveau forage à 100% soit un montant de 143.224,40.

Il indique que, d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser.

Il invite, par conséquent, l'Assemblée, à prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, et propose en particulier, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du périmètre de protection qui sera enclos.

<u>N° des parcelles.</u>	<u>Surfaces.</u>	<u>Noms des propriétaires</u>
B. 677	1945 m ²	La Commune de Meunay
B. 122.	275 m ²	La Commune de Meunay

approuvé un mot négatif

M. M. A. J. M. P. H. S.
Le Conseil Municipal, où cet exposé et après avoir délibéré
sur les plans tamponnés établis par Monsieur Dufeu, en annexe,

- 1^e - demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux,
- 2^e prend à cet effet, l'engagement d'indemniser les usagers irrigants et autres usagers des eaux, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.
- 3^e décide de clôturer le terrain dans la périphérie appartenant à la commune.
- 4^e institue une servitude de non-déversement des eaux usées dans un rayon de 25 hms.

Télécommande de la sirène

Le Conseil prend acte de ce que la télécommande sirène de la gendarmerie a été mise en place et fonctionne normalement.

Électricité de France

Le Conseil Municipal prend acte des travaux prochains réalisés par l'Électricité de France Place de la Haie, rue de Merilly, rue de Merleade,

Tendant à la mise en façade du réseau basse tension ce qui supprimera la floraison des potelets dans ces artères. Le Conseil Municipal remercie le Maire de son action auprès de l'É.D.F. pour obtenir ces travaux.

Le Maire dit qu'il transmettra à M^e Ferrand, promoteur de cette initiative, les remerciements du Conseil.

0.3662

Sélibération N° 1-70-3

Prefecture de l'Estomme
SAC, 1^{er} Bureau - Vu
et approuvé Corbeil-Essonnes
le 25 juin 1970
Le Prefet
signé illisible

Le Conseil Municipal sur la proposition du Maire, décide de nommer Monsieur Ferrand Ingénieur Conseil, 14 avenue Bouilloux-Lafont à Étampes, Ingénieur-Conseil des Services Techniques de la Ville en matière d'électricité son traitement sera établi à la révocation suivant le barème légal.

N° 04852

Prefecture de l'Estomme
SAC, 1^{er} Bureau
M.J.M. - 04852-

Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes le
10 septembre 1970

Le Prefet
signé illisible

et le 8 juillet 1971.
vu pour avis receilli,
en application de la Loi
N° 70.1297 du 31 décembre
1970.

Sélibération N° 1-70-8

Acquisition du nouveau camion

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport présenté par Monsieur Prolette, rapporteur à la Tousie,
décide l'acquisition d'un camion S.G. 4 - Diesel avec équipements échelonnés.

Les fonds nécessaires seront prélevés, en tant que de besoin sur les fonds libres de la Commune.

Sélibération 1-70-9

Reactualisation des salaires

Prefecture de l'Estomme
SAC, 1^{er} Bureau
N° 03127 - Vu

Corbeil-Essonnes le
28 mai 1970
Le Prefet
signé illisible

Le Conseil Municipal, sur la proposition de son Président, fixe ainsi qu'il suit les salaires horaires d'entraîneur, minima et maxima, pour le personnel auxiliaire temporaire, payé à l'heure :

- maçon	4 ^h .00 à 4 ^h .75
- ouvrier d'entretien	4 ^h .00 à 4 ^h .50
- gardien cimetière	4 ^h .00 à 4 ^h .25
- ouvrier principal	4 ^h .00 à 4 ^h .50
- cantonnier	4 ^h .00 (SMAC à 4 ^h)

Femmes de ménage et de service

- femme de ménage	SMAC à 4 ^h .00
- femme de service	3 ^h .75 à 4 ^h .00
- cuisinière	4 ^h .10 à 4 ^h .50

Employés

- employés de bureau 3.75 à 4.50
- aides moniteurs et personnel de surveillance et d'animation du centre aérien SMAC à 4.00

Sélibération N° 1-70-10. Emprunts

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à emprunter une somme de 200.000 francs pour la réalisation du groupe scolaire, étant entendu que le Maire contractera un premier emprunt de 100.000^t auprès de la Caisse des Dépôts, et un deuxième emprunt auprès de l'Amicale des Employés du Crédit Lyonnais.

N° 1-70-11. Travaux de ravalement

Le Conseil Municipal invite le Maire à faire procéder par un mètreur à l'estimation et à l'adjudication la préparation du dossier d'adjudication des travaux de ravalement à l'Ecole des Filles.

S.N.C.F

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre du chef d'arrondissement concernant l'impossibilité de faire faire un arrêt au 3.33^r, de 18^h56. Le Conseil ne comprend toujours pas la position de l'administration.

Sélibération N° 1-70-12. Commémoration de l'Armistice

(guerre 1939-1945)

Le Conseil décide d'acquérir à la Trésorerie Générale 100 médailles pour la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'armistice. Ces médailles seront remises aux veuves et aux anciens combattants de la guerre 1939-1945

Briefure de l'Estomme. Designation d'un Conseil

Directeur de l'Administration communale

1^{er} Bureau N° 03.27
Vu et approuvé le 4 juillet

Pour le Prefet
Signé : illisible

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les conseils de Maitre Papillon, huissier, dans l'affaire du cabinet Veder - Herson. Binatier

Installation d'usine

Le Conseil prend connaissance des projets d'installation d'usine dans la Commune,
Il invite le Maire à poursuivre son effort dans ce sens.

N° 2-jo-12 Banquette de Tilleroy

Le Conseil prend connaissance de la lettre de Monsieur Farblay, d'accord sur la vente de principe de cette banquette, dans le cadre de l'opération Z.A.C. Il confirme également son accord et son autorisation d'acquisition préalable de ce terrain pour les travaux de parking financés par le district.

Plan d'urbanisme communal

Le Conseil prend connaissance de la lettre de la D.D.C. G.E.P. 30453 du 13 février. Il approuve le Maire d'avoir pris la décision de ne pas donner suite à cette proposition.

délibération N° 1-jo-4. Délégation à la maison des Associations et de la Culture.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de rapporter la délégation accordée jusqu'ici. Cette décision a été acquise à l'unanimité. Il se prononce ensuite pour la désignation de cinq nouveaux membres du Conseil, au Conseil d'Administration de la maison des Associations et de la culture.

Ont obtenu :

M.M. Hot	14 voix
Changenet	14 "
Nice	13 "
Robert	12 "
Dhont	12 "
Gilbert	4 "
Louet	1 "
Violette	1 "

La délégation est donc composée de M.M. Hot, Changenet, Nice, Robert et Dhont.

Branchemenent d'eau, Rue du Rû

Prefecture
Direction communale
N° 03/55
Vu et
Corbeil -
Pau

Suite au rapport de Monsieur Violette et suite à la proposition de la Société Lyonnaise des Eaux du 10 février 1970, évaluant à 17.178⁴⁸ le montant des travaux, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire, de financer à 50% ces travaux de canalisation, pour une somme de $\underline{17.178^48} = 8589^24$, à condition que les riverains confirmement par écrit leur intention de se brancher.

Délibération N° 4-70-5

Équipement des Pompiers

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission de Sécurité, devant doter en trois ans la Compagnie, de tenues de sortie, ce qui a motivé l'inscription au budget d'une somme permettant l'achat du tiers des tenues nécessaires pour 1970.

Par ailleurs, la Compagnie sera dotée, pour tout l'effectif, de treilles ; de 300 mètres de tuyaux de 0,70 de diamètre ; de 4 triangles de signalisation lumineuse, et dans la mesure où une subvention intéressante serait accordée, de deux appareils respiratoires isolants.

Le Maire demandera le maximum de subvention possible pour ces deux acquisitions.

Délibération N° 2-70-13 Alimentation du château d'eau en énergie électrique

Prefecture de l'Essonne

*Direction de l'Administration communale 1^{er} Bureau
N° 03/52.*
*Vu et approuvé
Corbeil - Essonne 18 juillet 1970
Pour le Préfet*

Le Conseil décide d'approuver le marché de 15.392⁴⁸ préparé par la Direction Départementale de l'Agriculture, concernant l'alimentation en énergie électrique du nouveau château d'eau.

Délibération N° 2-70-14 Alimentation en eau de l'avenue de la Jeannette

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre D.E. 6860. de la Société Lyonnaise des Eaux, concernant l'aménée d'eau aux HLM dans le cadre de la taxe d'équipement. Le Conseil autorise le Maire à faire effectuer

10028
Préfecture
A.A.C.
du et ap
Carbeit-
1970
Pour le
séjour
Le Gouvernement

les travaux nécessaires et à en acquitter le montant soit 20.700 f. sur les fonds inscrits au budget primitif 1970, section extraordinaire.

Délibération N° 3-70-8 - Rue de Bel Air

Le Conseil Municipal décide de procéder à la réfection de la rue de Bel Air. Il approuve le devis présenté par Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées et il inscrit le financement en session extraordinaire au budget 1970.

Il prend note également, avec satisfaction de la lettre 7922 du 17 mars 1970, concernant le changement de canalisations, préalablement aux travaux, par la Société Lyonnaise des Eaux.

Délibération N° 3-70-9 Assainissement rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la Commission de la Voie, qui s'est rendue sur place pour se rendre compte des travaux d'assainissement à réaliser. Il donne son accord et charge son Maire de faire exécuter les travaux. Il inscrit leur montant en session extraordinaire du budget primitif 1970.

Délibération N° 3-70-10 Intervention du service des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales

Le Conseil approuve ces propositions et dit que les honoraires seront inscrits en session extraordinaire du budget primitif, à l'article intéressant l'affaire pour laquelle ce service aura été sollicité.

Délibération N° 4-70-6.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir 2 tableaux d'affichage "Logut" au prix de 185 f. hors taxes, foyers de port. Il dit que la dépense sera prélevée sur l'article intitulé "Achat de Petit Mobilier".

Subventions annuelles 1. 70-18

1002807

Préfecture de l'Estonne
A.C. 1^{er} Bureau

vu et approuvé

Corbeil-Essonnes le 15 mai

1970

Pour le Préfet et par
séligationLe Secrétaire de l'Adminis-
tration Communale

Signature illisible

Le conseil

- sur le rapport de la Commission des Finances
et les dossiers financiers présentés par les sociétés
considérées

- décide de leur attribuer une subvention du
montant ci-dessous inscrit, au titre de l'année 1970.

- Bureau d'Aide Sociale	8300 ^t .00
- Caisses des Ecoles	20.000 ^t .00
- A.T. L. C.	30.000 ^t .00
- Comité des Fêtes	3.000 ^t .00
- Club Sportif de Monney.	14.000 ^t .00
- Fanfare	6.000 ^t .00
- Club des Débrouillardots	1.000 ^t .00
- Sapeurs-Pompiers	2.000 ^t .00
- A.C. mobilisés	1.000 ^t .00
- M.N.C.	50 ^t .00
- Matières	20 ^t .00
- Prisonniers	300 ^t .00
- Complément Legs Calennard.	200 ^t .00
- Vie Libre	150 ^t .00
- Artistes de notre Région	100 ^t .00
- Amicale Taique	750 ^t .00
- Amicale Bouliste	250 ^t .00
- Les Joyeux Pétanqueurs	250 ^t .00
- Section Philatélique	100 ^t .00
- Handabst	100 ^t .00
- Cœur des Pupilles	150 ^t .00
- Office National A.C. et V.G	20 ^t .00
- Association Talenteui Boey.	50 ^t .00
	<hr/>
	87.500,00

Le crédit correspondant figurerà à l'article 657
du Budget "Subventions".

Sélibération N° 3.70-12 Réseau urbain programme 1969. Subvention aux opérations de la catégorie c

Le conseil prend connaissance de l'arrêté préfectoral 70400 du 23 février portant attribution pour un programme de 60.000^t d'une subvention au taux de 35% pour 21.000^t.

Le conseil décide d'affecter ce financement aux opérations de la rue de bel air

Sélibération N° 2-70-15 Contrat OTN

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la Commission des Finances concernant la mise à jour du contrat avec l'O.T.N. et le nouveau prix de base à partir du 1^{er} Janvier 1970.

Il approuve les comptes présentés et autorise le Maire à procéder au règlement.

Sélibération 4-70-7 Entretien de l'Horloge

Le Conseil approuve le devis de 500,00 présenté par les établissements Heuchez pour remplacement d'un marteau-tinteur à l'Horloge.

Sélibération 1-70-14 Contrat Maudry

Le Conseil prend connaissance du contrat d'entretien présenté par Monsieur Maudry et constate qu'il manque la maison de la Culture et le vestiaire-douches.

Il donne son accord au Maire pour une somme de 6.444,40 à la Celi. ci acceptera à la condition d'inclure les 2 établissements dont on vient de parler, pour le même prix.

Sélibération 2-70-16 Equipment du stade

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une commande des travaux prévus pour l'aménagement du stade d'athlétisme pour un montant de 120.000. Il lui demande de rechercher les emprunts nécessaires.

Dans le cas de recherches infructueuses, de se rapprocher de l'entreprise Parachini pour obtenir des règlements étalés.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal demande au Maire de faire établir l'étude de réfection de la voirie et d'en donner l'estimation.

Monsieur Curnant signale des vitres cassées à l'Ecole des Filles, et l'Etat des portes de Paris.

Monsieur Gibert demande que le garde-champêtre se préoccupe des chiens errants rue Jean Jaurès, et demande l'enlèvement des fourrelles plus tôt le matin.

Monsieur Legrand signale l'encombrement de la rue de la Fontaine, et du tableau sur les trottoirs. En particulier au 28 de la rue de la Fontaine. Un échafaudage a stationné 1 mois. Il demande que l'on empêche les entrepreneurs de faire leur mortier sur la chaussée et sur les trottoirs.

Monsieur Dhout signale que l'entreprise qui a fait le ravalement de Maître Papillon est responsable de l'engorgement des égouts.

Monsieur Chauvet demande que l'on se préoccupe de la rentrée des classes enfantines.

Le Conseil Municipal s'associe à la demande de Monsieur Dhout et à la protestation des huit chefs de corps du canton, à qui a été refusée par le Percepteur de Monney en résidence à Ballanvill l'indemnité du ~~procès~~ qui leur était accordée et demande au maire, Conseiller Général de l'Estomme d'obtenir du Percepteur qu'il revue la question.

The page contains several handwritten signatures and initials, likely from the members of the Council or the community, written over the text above. The signatures are in cursive and include:

- A large black signature at the top left.
- A large black signature at the top right.
- A blue signature in the center-left.
- A black signature with initials "M.J." and "S." below it.
- A green signature at the bottom left.
- A blue arrow pointing to the right at the bottom right.